

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> <b>02/06/10</b>	L'an deux mil dix le seize juin à dix neuf heures
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> <b>16/06/10</b>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Claire RADREAU</b> , Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26</i>	<b>Étaient présents :</b> RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre , BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine.  Formant la majorité des membres en exercice.
<b>OBJET :</b>  <i>Prime de service et de rendement</i>	<b>Excusés :</b> MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à MERAUX Jocelyne, CHATELAIN Pierre a donné procuration à KNEPERT Pierre, DEMANGEON Michel a donné procuration à MOUHOT Marcel.  <b>Absent :</b> MANIAS Marcel.  Madame TRAVERSIER Agnès est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire précise que le décret et l’arrêté du 05 janvier 1972, fondement juridique de la prime de service et de rendement (PSR), susceptible d’être versée aux ingénieurs, techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux territoriaux ont été abrogés et remplacés par un décret et un arrêté du 15 décembre 2009.

Le taux de base annuel est fixé par grade. Le montant individuel ne peut excéder le double du montant annuel de base.

Cette prime mentionnée sur la délibération n° 03/2004 du 03/02/2004 ayant pour objet « Personnel territorial – Régime indemnitaire » point VII est abrogée.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l’application des nouveaux textes cités plus haut.

Le Conseil municipal, l’exposé de Madame le Maire entendu,  
par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE

décide l’application de la nouvelle réglementation PSR tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 16.06.10  
Publiée le 16.06.10  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire

